



Assemblée générale

Distr. limitée
21 novembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Deuxième Commission

Point 24 a) de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement :
activités opérationnelles de développement
du système des Nations Unies

**Projet de résolution déposé par la Rapporteuse de la Commission,
Theresah Chipulu Luswili Chanda (Zambie), à l'issue de consultations
sur le projet de résolution A/C.2/72/L.41**

Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [71/243](#) du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment ses orientations générales,

Réaffirmant également les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant en outre les dispositions de sa résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à



tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

[Le texte final sera communiqué ultérieurement]

Réaffirmant l'importance de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, qui est pour elle l'occasion d'arrêter, à l'échelle du système, les grandes orientations stratégiques et les modalités opérationnelles de la coopération pour le développement et, à l'échelle des pays, les modalités du système des Nations Unies pour le développement,

[Le texte final sera communiqué ultérieurement]

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général relatif à l'analyse du financement de la mise en œuvre de sa résolution [67/226](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies¹ ;

2. *Prend également acte* du rapport du Secrétaire général intitulé : « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur »² ;

3. *Attend avec intérêt* d'examiner le rapport du Secrétaire général de décembre 2017 sur les demandes pertinentes associées à l'examen quadriennal complet, y compris les demandes formulées aux paragraphes 19, 20, 45 et 58 de la résolution [71/243](#) auxquelles il n'a pas été donné suite, rapport qui lui sera présenté par l'intermédiaire du Conseil économique et social ;

4. [Le texte final sera communiqué ultérieurement]

5. Rappelle les dispositions des paragraphes 81 et 82 de sa résolution [71/243](#), prie le Secrétaire général de lui présenter les rapports demandés dans lesdits paragraphes, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session, au titre de la question intitulée « Activités opérationnelles de développement », la question subsidiaire intitulée « Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ». [Le texte final sera communiqué ultérieurement]

¹ [A/72/61-E/2017/4](#).

² [A/72/124-E/2018/3](#).